

COMMUNE DU BUDOS
Département de la Gironde

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023 A 18H30

L'an deux mille vingt-trois le Mercredi 15 novembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BUDOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence, de Monsieur Didier CHARLOT, Maire.

Présents : D.CHARLOT, C.ZAUSA, M.TRUFFART, P.CLAVERIE, F.COURBIN, MT.DUPOUY, S.LEGLISE, J.LARRUE, S.ARNOULD, J.BARRE, MF.DEJEAN, B.MAIZERET, M.CONSTANS, E.COCQUELIN
Absent, excusé : A.MARQUETTE

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, Madame Catherine ZAUSA est élue secrétaire de séance.

Il est procédé à la signature de la feuille de présence du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 septembre 2023

⇒ *Vote : unanimité*

DELIBERATION N° 2023/21 : LANCEMENT OPERATION ADRESSAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la Loi du 22 février 2022, dite Loi 3DS, les communes de moins de 2000 habitants sont concernées par l'obligation d'adressage, elles disposent d'un délai jusqu'au 1^{er} juin 2024 pour transmettre, sous forme d'un fichier dénommé Base Adresse Locale (BAL), toutes les adresses de la Commune.

Monsieur le Maire indique qu'il convient, en amont, d'engager un travail en deux parties :

- la partie adressage (repositionnement des points d'adressage avec détermination des voies, établissement de la numérotation métrique, établissement du fichier BAL, fourniture du support informatique)
- la partie fourniture de la signalétique (plaques, numéros, poteaux, mise en place des panneaux)

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire et présente les offres qui ont été reçues :

- Groupe la Poste : prestation adressage : 4646,21 € HT
- Seri GRAF : prestation adressage : 2390,00 € HT

Compte-tenu de l'offre complète de la Société SERI GRAF, Monsieur le Maire propose de retenir son offre.

Cette opération fera l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du FDAEC 2024.

⇒ *Vote : unanimité*

DELIBERATION N° 2023/22 : TRAVAUX EGLISE SAINT ROMAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la visite de maintenance du technicien de l'entreprise BODET, celui-ci a constaté que le joug de la cloche 2 était en mauvais état. Sachant que le joug est l'élément sous lequel est suspendue la cloche, il est nécessaire qu'il soit en parfait état afin d'éviter tout danger.

Monsieur le Maire propose de le remplacer et présente le devis de l'entreprise BODET, Expert en Art campanaire, pour un montant total de 5 779,50 € ht.

Monsieur le Maire indique que la Commune dispose des crédits nécessaires au budget.

⇒ **Vote : unanimité**

DELIBERATION N°2023/23 : CNP ASSURANCE PERSONNEL 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le contrat d'assurance auprès de CNP Assurances, relatif à la couverture des risques incapacité du personnel CNRACL (fonctionnaire) et IRCANTEC (contractuel).

Le taux de cotisation d'assurance est fixé par l'assureur et exprimé en pourcentage de l'assiette de cotisation retenu par la collectivité contractante (l'assiette est constituée du traitement brut indiciaire) :

- CNRACL 7,49%
- IRCANTEC 1,65%

Le Conseil Municipal, décide de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année ;

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

⇒ **Vote : unanimité**

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de la rue du Ciron et de Margaride qui sont terminés. Monsieur le Maire précise que cette opération engagée sur 2 tranches est à présent achevée.

Concernant l'éclairage public, les travaux n'ont pas débuté car les demandes de subventions dans le cadre des Fonds Verts sont suspendues. Ces demandes de subventions seront reconduites en 2024.

Un point est fait sur les travaux concernant le passage de la fibre. Les travaux de mise en place technique se poursuivent et concernent pour l'instant la partie haute de la Commune.

Ainsi s'achève la réunion, séance levée à 20h00.

Le Maire
Didier CHARLOT